

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 5 janvier 2017

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Duveau, Point, Chevalier, Levesque, Le Breton, Barbier et Vivion.

**Pouvoirs** : M. Bodin donne pouvoir à Mme Levesque

**Absents excusés** : MM. Courtois, Guetté, Sorin, Mmes Balada et Gaboriau

### Finances

#### Tarifs 2017

**Location des salles communales** : le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de 1 %

SALLE DU CORMIER		
Familles : réunions famille, mariage, repas, etc.	Les Cerqueux	Hors commune
SALLE PODIUM, BAR et CANTINE avec cuisine	492.00 €	640.00 €
SALLE PODIUM, BAR et CANTINE sans cuisine	403.00 €	524.00 €
CUISINE	89.00 €	116.00 €
SALLE PODIUM avec CUISINE	336.00 €	437.00 €
SALLE PODIUM sans CUISINE	247.00 €	321.00 €
SALLE PODIUM avec CUISINE (tarif semaine hors veille de jours fériés)	254.00 €	330.00 €
Supplément d'1 journée Salle A (avec cuisine)	152.00 €	198.00 €
SALLE BAR ou SALLE CANTINE (sans cuisine)	102.00 €	133.00 €
SALLE BAR ou SALLE CANTINE avec cuisine	191.00 €	249.00 €
Supplément d'1 journée salle B ou C (sans cuisine)	56.00 €	73.00 €
SALLE PODIUM et SALLE BAR ou salle CANTINE avec CUISINE	438.00 €	569.00 €
SALLE PODIUM et SALLE BAR ou salle CANTINE sans CUISINE	349.00 €	454.00 €
SALLE BAR et SALLE CANTINE avec cuisine	293.00 €	382.00 €
SALLE BAR et SALLE CANTINE sans cuisine	204.00 €	266.00 €
Familles : vin d'honneur	Les Cerqueux	Hors commune
SALLE PODIUM, BAR et CANTINE	327.00 €	425.00 €
SALLE PODIUM	204.00 €	265.00 €
SALLE BAR OU SALLE CANTINE	64.00 €	83.00 €
SALLE BAR et CANTINE	128.00 €	83.00 €
Associations : repas, soirée dansante, etc.	Les Cerqueux	
Salle entière	156.00 €	
Salle A ou salles B & C réunies	78.00 €	
Salle bar (B) ou salle cantine (C)	46.00 €	
Salle A + salle B ou C	124.00 €	
Associations : concours palets, belote, loto	Les Cerqueux	
Salle entière	115.00 €	
Salle A + B ou C	93.00 €	
Salle A ou salles B & C réunies	59.00 €	
Arbre de Noël	Gratuit	
SALLE SAINT JACQUES OU SALLE ESPOIR		
	Les Cerqueux	Hors commune
Particulier avec nettoyage 1 journée	102.00 €	133.00 €
Particulier avec nettoyage 2 journées	152.00 €	198.00 €
Associations	46.00 €	
SALLE OMNISPORTS		
	Les Cerqueux	Hors commune
Salle omnisports : soirée dansante, repas, fêtes	156.00 €	
Salle omnisports + salle Espoir pour vin d'honneur (1) - (2)	118.00 €	153.00 €
Vin d'honneur extérieur : salle Espoir (1)	59.00 €	77.00 €

(1) nettoyage à la charge des utilisateurs - (2) Possibilité réservée aux habitants des Cerqueux

**Concessions cimetière** – le prix des concessions est inchangé. Les concessions sont délivrées pour 15 ans, 30 ans ou 50 ans.

Catégorie	50 ans	30 ans	15 ans
Concession 4 m <sup>2</sup>	80 €	65 €	47 €
Concession 2 m <sup>2</sup>	41.50 €	34.50 €	26.50 €
Grande case columbarium	600 €	325 €	
Petite case columbarium	400 €	225 €	

- Jardin du souvenir 115 €
- Vacation 20 €

**Droit de place** – Pas d'augmentation

- Sans électricité 5 €
- Avec électricité 7 €
- Forain 7 €/jour et par caravane (sauf du vendredi qui précède les Cerquo'folies au lundi suivant)

#### Subventions 2017

ABC Badminton.....	230 €
Cerquoise Amicale Vélo.....	500 €
CHASSEURS.....	182 €
CLAC.....	674 €
COMITÉ DE JUMELAGE.....	500 €
COMITÉ DES FÊTES.....	1 000 €
CSSP.....	890 €

DEFENSE DES CULTURES.....	189 €
FAMILLES RURALES.....	1 000 €
LA GAULE CERQUOISE .....	300 €
SOLEINE .....	691 €
Somloiryzernay foot .....	1 200 €
UNC (Union des anciens combattants) .....	350 €
A.P.E.L. Collège Daniel Brottier .....	480 € (10 € par élève des Cerqueux)
A.P.E.L. Ecole Notre Dame de la Pierre Bleue .....	1 200 €

L'association « Soutenons Jules » sollicite une subvention de 200 € avec pour projet d'organiser une réunion de sensibilisation aux dons d'organes. La commission devra rencontrer les responsables de l'association pour organiser cette réunion de façon conjointe.

**École des Cerqueux** : une augmentation globale du budget de 5.52 % est demandée. Le conseil municipal vote les sommes suivantes :

- 400 € par élève du primaire soit 400 € x 77 = 30 800.00 €
- 743 € par élève de maternelle soit 743 € x 42 = 31 206.00 €

Montant total de la participation : 62 006.00 €. Cette somme sera versée mensuellement à partir du mois de janvier 2017.

**Bibliothèque** : le conseil municipal fixe la dotation à 3 085 €. Cette somme est destinée à l'achat de livres, abonnements et fournitures.

## Bâtiments communaux, équipements sportifs, matériel, environnement

**Salle St Jacques** - La commission a examiné les cinq propositions du CAUE relatif à l'accessibilité de la cuisine et des sanitaires et ne souhaite pas retenir les options 3, 4 et 5 en raison du coût du déplacement du sous-répartiteur. La commission demande à tous les membres du conseil municipal d'examiner les différentes propositions et de faire part des commentaires au secrétariat de mairie. Ces remarques seront transmises au CAUE en vue d'une éventuelle 6<sup>ème</sup> proposition.

En ce qui concerne une éventuelle modification du règlement (état des lieux), la commission souhaite attendre la réalisation des travaux avant de prendre une décision.

**Maison de l'enfance** - Le conseil municipal valide le devis de la COMEC pour l'installation de volets roulants (salle de repos, bureau, cuisine et sanitaire). Montant 2 571.60 € HT.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de deux tables en résine à installer dans la cour. La commission est chargée de négocier le meilleur tarif (devis actuels : 1 575 € à 1 600 €). Coloris choisi : marron.

**Supérette** - Suite au diagnostic hygiène réalisé par la Chambre de Commerce, le devis de CEPY pour le déplacement du lave-main s'élève à 1 290 € HT. Le conseil municipal décide de faire faire les travaux par les employés communaux.

**Salle du Cormier** - Des devis sont en cours pour l'ajout de projecteurs sur la scène. D'autre part, la commission étudie pour le remplacement du lave-vaisselle de la cuisine.

**Mairie** - Suite au dysfonctionnement de la dalle chauffante, un disjoncteur va être changé. Un devis est en cours pour le remplacement des radiateurs de l'étage.

## Voirie – Urbanisme – Espaces verts

**Panneaux sécurité enfants** - La commission opte pour le modèle 9a de chez NADIA signalisation (177 € HT l'unité)

Deux panneaux seront commandés (l'un pour la rue Amand Michaud + un dans le massif près de l'arrêt de bus)

**Terrain de foot** - Il est nécessaire d'ajouter un abri pour la personne qui fait la police du terrain. Un devis sera demandé à l'entreprise Retailleau pour la confection d'un abri identique à ceux existants.

Les buts existants étant en très mauvais état, des devis vont être demandés pour leur remplacement.

**Massif salle du Cormier** - Un olivier va être planté à la place du chêne. Prix : 439.09 € HT.

**Centre Bourg** - Il n'y a pas de déploiement prévu aux Cerqueux pour la borne de rechargement électrique. Un fourreau et un regard seront mis en attente. Le SIEMML réalisera ces travaux dans le cadre des travaux relatifs à l'éclairage public. Le SIEMML fait une étude pour l'éclairage des parkings et du puits.

Le SIEMML propose de prévoir un fourreau en attente en cas de besoin pour une nouvelle alimentation électrique de l'atelier communal. Yannick Vivion précise que le câble d'alimentation actuel est déjà dans un fourreau qui pourrait être utilisé le cas échéant. Le conseil municipal, considérant que les normes sont susceptibles de changer et que le fourreau risque d'être écrasé, n'est pas favorable à cette proposition.

**Plan Local d'Urbanisme** - L'enquête publique a lieu actuellement. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le samedi 7 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 19 janvier 2017 de 14h30 à 17h30. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis. En fonction de cet avis, le conseil municipal approuvera le nouveau PLU (éventuellement après un nouvel avis des personnes publiques associées).



## Affaires sociales

**TAP** - La commission propose de ne pas proposer d'activité TAP la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet. Les enfants iront à l'accueil périscolaire dès 15h45 le lundi, mardi et jeudi et dès 15h30 le vendredi.

Suite à un problème de discipline chez les grandes sections, certaines familles ont été reçues par le responsable de la commission et par la Directrice. Si un problème collectif devait se reproduire, afin d'éviter, tout conflit, un message sera adressé à toutes les familles, même si elles ne sont pas concernées. Un rappel sera fait aux intervenants pour leur demander de bien maîtriser les groupes dès le départ afin qu'il n'y ait pas de débordement.

**Inscriptions aux services** - Une étude est en cours pour mettre en place les inscriptions par Internet via le portail E-enfance (Magnus Berger-Levrault). L'abonnement mensuel est de 16.10 € HT. A cette somme, il faut ajouter, un montant de 780 € le paramétrage (à régler à la mise en place de la prestation).

A terme, l'objectif est de supprimer tous les plannings papier. Il serait souhaitable que la mise en place puisse intervenir après une période de vacances scolaires (avril).

**RAM** - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Mme Dufrien n'est plus la référente du RAM sur le territoire du Bocage, elle est remplacée par une personne recrutée par l'Agglomération du Choletais. Rien ne devrait changer en ce qui concerne les matinées récréatives. Il conviendra de s'en assurer auprès de l'Agglomération.

**Camp jeunes 9-12 ans** : la commission souhaite de faire passer un sondage dans les familles concernées. L'idée est de proposer le choix entre 2 semaines : du 17 au 21/07/2017 ou du 24 au 28/07/2017.

**Action 2017** : la commission émet l'idée de proposer à la population une conférence, avec l'intervention d'un animateur spécialisé, sur l'utilisation des réseaux sociaux. Un vendredi soir leur semble être le meilleur jour de la semaine. Une action pourrait également être menée avec l'association « Soutenons Jules ».

## Agglomération Du Choletais

**Désignation d'un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs** – Le conseil municipal désigne Daniel Barbier.

**Compétence urbanisme** - L'Agglomération du Choletais est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme », l'élaboration du PLU engagée en 2011 par la commune étant encore en cours, conformément à l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme, c'est donc à l'Agglomération du Choletais qu'il appartient d'achever la procédure engagée par la commune. Le conseil municipal souhaite obtenir un complément d'information avant de prendre une décision.

**Bibliothécaires** – Les deux bibliothécaires de la Communauté de Communes du Bocage sont réparties sur des secteurs de l'ADC mais continuent les animations prévues dans les bibliothèques jusqu'à la fin du mois de juin. Marion Valé continue ses activités au niveau des communes jusqu'au mois de juin. Par la suite, si les communes veulent poursuivre ces activités elles devront la recruter en direct.

## Questions diverses

**Entreprise Pasquier** – Une enquête publique relative à l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement de l'entreprise Brioche Pasquier aura lieu du 9 janvier 2017 au 11 février 2017. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie les lundi 9 janvier 2017 de 9h00 à 12h00, vendredi 20 janvier 2017 de 14h00 à 17h00 et le samedi 11 février 2017 de 9h00 à 12h00.

**Ecole de théâtre** – Une nouvelle association « Y'a qu'à Jouer » remplace l'ETIB. Le maire doit rencontrer le président qui souhaite solliciter une subvention de 10 € par enfant de la commune qui adhère à l'association.

**Elections** – Frédéric Point demande si on peut demander à des personnes non élues au conseil municipal de tenir les permanences pour les élections. C'est possible à condition que ces personnes soient inscrites sur la liste électorale.

### Prochaines réunions

Assemblée générale du CLAC	Samedi 7 janvier 2017	17h00
Réunion publique « centre bourg »	Mercredi 18 janvier 2017	20h00
Rencontre des associations	Vendredi 3 février 2017	20h00
Conseil municipal	Mardi 7 février 2017	20h15